

Initiatives ministérielles

• (1115)

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie le député de Comox—Alberni pour son intervention. Cela est certainement dans l'esprit du consentement unanime qui a été accordé. Nous sommes soumis à certaines restrictions étant donné que le député de Medicine Hat a déclaré qu'il avait d'autres engagements avant de consentir à ce que la question soit posée.

Sans plus de commentaires, je vous demande. . .

Mme Guarnieri: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Kilger): Nous perdons un temps précieux. Je demande simplement à la secrétaire parlementaire de poser sa question pour que je puisse laisser au député assez de temps pour y répondre.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, M. McAvity, qui représente 2 000 musées canadiens sans but lucratif, a déclaré ce qui suit: «Nous sommes très heureux d'apporter notre appui aux modifications proposées. Les musées les attendaient depuis plusieurs années.» Il a poursuivi en disant: «Le projet de loi a été très bien accueilli par tous les musées du Canada puisqu'il met en place un système qui existe dans beaucoup d'autres pays occidentaux où les gouvernements aident de la même façon à l'enrichissement des collections publiques.» M. McAvity a ajouté que l'Association des musées canadiens est venue devant le comité exprimer l'appui inconditionnel des membres de son organisme au projet de loi.

Par conséquent, je me demande si le député croit avoir plus de compétence que ces personnes pour juger de ce qui est bon pour les musées canadiens. Je remercie le député pour sa patience et pour m'avoir permis de poser cette question.

M. Solberg: Monsieur le Président, la députée a profité de ma générosité, mais je ne lui en veux pas.

Je reconnais qu'il y a deux ou trois paragraphes aux pages 18 et 19 qui expliquent de façon assez précise que, pour qu'un objet puisse être désigné et donner droit à une déduction fiscale, la commission d'examen des exportations doit juger que cet objet est d'une importance exceptionnelle à cause de ses liens étroits avec l'histoire canadienne ou la vie nationale ou encore à cause de ses qualités esthétiques et de sa valeur pour l'étude des arts ou des sciences. Le fait est que des objets de ce genre d'une valeur totale de 60 millions de dollars sont désignés chaque année. Cela représente une somme énorme, comme en conviendra la secrétaire parlementaire.

La secrétaire parlementaire m'a posé une question au sujet de M. McAvity et de l'association des musées et a signalé que les musées approuvaient cette mesure législative. Évidemment qu'ils l'approuvent. Elle leur donne accès à toutes sortes de biens culturels sans qu'ils aient de budget. Ils n'ont pas de budget. Essentiellement, tout ce qu'ils ont à faire, c'est dire: «Oui, nous aimerions avoir cette oeuvre d'art. Nous allons la soumettre à la

commission d'examen pour qu'elle nous dise ce qu'elle vaut et si elle est importante. Nous pourrions alors l'obtenir.» C'est aussi simple que cela.

La seule personne qui paie, c'est le contribuable. Cette mesure législative est certainement bonne pour l'artiste ou pour la personne qui fait le don parce que cette personne a droit à un important crédit d'impôt. Elle est certainement bonne aussi pour les musées. Pourquoi s'y opposeraient-ils? Ils raffolent probablement de ce genre de mesure. Elle n'est cependant pas bonne pour les contribuables, car ce sont eux qui doivent payer la note chaque fois qu'on fait un don de ce genre.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie tous les députés qui ont participé à cette prolongation du débat pour leur collaboration.

M. John Harvard (Winnipeg St. James, Lib.): Monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif de mon discours, je voudrais faire quelques observations au sujet de ce qu'a dit le député de Medicine Hat.

J'ai entendu seulement une partie de son discours. Il a déclaré à deux reprises que le projet de loi était une mesure horrible et insignifiante. Le député constatera qu'il existe une différence de sens entre ces deux qualificatifs.

Après l'avoir écouté parler, je soupçonne qu'il considère le projet de loi plus horrible qu'insignifiant, même s'il ne s'agit nullement d'un projet de loi de fond. C'est vraiment un projet de loi de forme qui vise à remettre dans la loi un mécanisme d'examen et d'appel oublié en 1991.

• (1120)

En outre, le discours du député de Medicine Hat montre bien qu'il s'en remet aux lois du libre-marché. Il a déclaré dans son discours, à un moment donné, que nous n'avons nullement besoin de ce projet de loi. Il ne faisait pas seulement référence au mécanisme d'appel et d'examen, mais à l'ensemble du système de contribution publique aux dons du patrimoine canadien aux musées.

Il faut vraiment vivre dans le rêve et la fantaisie pour croire que les musées pourraient bien se tirer d'affaire sans ce projet de loi. Sans ce projet de loi, qui constitue un stimulant, une bonne partie des dons faits à des musées canadiens, qui sont plus de 2 000, disparaîtrait. Il y a quelques jours, des témoins l'ont dit clairement au comité que j'ai l'honneur de présider.

Ne nous leurrions pas. Ce projet de loi est absolument nécessaire. Les propos du député de Medicine Hat montrent bien ce que pense le soi-disant Parti réformiste du soutien aux institutions culturelles, notamment les musées. Les réformistes ne sont tout simplement pas en faveur du soutien public à ces institutions. Ils font une erreur et la population canadienne ne les suit pas.

Dans son discours, le député parlait comme s'il représentait tous les contribuables canadiens. S'il est vrai que beaucoup de contribuables dans notre pays estiment qu'ils sont surimposés et